

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00964 Numéro SIREN : 883 895 559 Nom ou dénomination : A J AUTO 84

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2024 sous le numéro de dépôt 4285

N° de Dossier : AJAUTO

EXP

En Euro

GARDOISE D'EXPERTISE COMPTABLE 41 rue André Lenotre 30900 NIMES

SARL AJ AUTO 84

458 CHEMIN DE BRANTES

84700 SORGUES

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2022

SIE	N° dossier	Clé	Régime RM	Insp
N° Siret	88389555900010			

Exercice ouvert le

01/01/21

et clos le

31/12/21

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime simplifié d'imposition

X

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Régime réel normal

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

SARL AJ AUTO 84

458 CHEMIN DE BRANTES

84700 SORGUES

Adresse du siège social :

SIRET 8 8 3 8 9 5 5 5 9 0 0 0 1 0

Mét :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITE

SIRET

Activités exercées Commerce de voitures et de véhicules aut

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

3 664

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement
immobilier cotéeBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Nom / Adresse

N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

X

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél : 0466274694

Tél :

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant :

Date : 08/09/22 Lieu : NIMES

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire : GERANT
GUENDOUZI

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

Signature

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d						e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 am. III au CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
					5	6	7	8
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPÔT								
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0%	15%	19%	
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Processions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et								
Reçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		SARL AJ AUTO 84	
Adresse de l'entreprise		458 CHEMIN DE BRANTES 84700 SORGUES	
SIRET		8 8 3 8 9 5 5 5 9 0 0 0 1 0	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12 Durée de l'exercice précédent * 7	
		Exercice N clos le	
		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut	
		Amortissements-Provisions	
		Net	
Immobilitisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *		010	
Immobilitisations corporelles *		014	
Immobilitisations financières * (1)		028	
Total I (5)		040	
		044	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	
Marchandises *		060	
Avances et acomptes versés sur commandes		064	
Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)		068	
		072	
Valeurs mobilières de placement		080	
Disponibilités		084	
Charges constatées d'avance *		092	
Total II		096	
Total général (I + II)		110	
PASSIF		Exercice N NET	
Capital social ou individuel *		120	
Ecart de réévaluation		124	
Réserve légale		126	
Réserves réglementées *		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)		132	
Report à nouveau		134	
Résultat de l'exercice		136	
Provisions réglementées		140	
Total I		142	
Provisions pour risques et charges		154	
Total II		156	
Emprunts et dettes assimilées		164	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166	
Fournisseurs et comptes rattachés *		172	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 69 884)		174	
Produits constatés d'avance		176	
Total III		180	
Total général (I + II + III)		184	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	
(2) Dont créances à plus d'un an		197	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199	
(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AJ AUTO 84

Néant ☐

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

Production vendue

biens

services *

dont export
et livraisons
intracommunautaires

209

215

217

210

214

218

198 059

Production stockée *

(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)

Production immobilisée *

Subventions d'exploitation reçues

Autres produits

222

224

226

230

1 367

Total des produits d'exploitation hors TVA (I)

232

199 425

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

Variation de stocks (marchandises)*

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

Autres charges externes *

(dont crédit-bail :

- mobilier :

- immobilier :

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *

243

658

Rémunérations du personnel *

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements *

Dotations aux provisions

Autres charges

dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *

259

cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles

260

242

244

250

252

254

256

29 294

226

4 005

801

1

Total des charges d'exploitation (II)

264

203 089

Produits financiers (III)

280

Charges financières (V)

270

-3 664

Produits exceptionnels (IV)

Charges exceptionnelles (VI)

dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)

347

dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles

(art. 39 quinquies D)

348

290

300

2 025

Impôt sur les bénéfices* (VII)

306

2- BÉNÉFICES OU PERTES :

Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)

310

-5 689

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

314

5 689

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles *

322

Impôts et taxes non déductibles *

(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)

324

Divers*, dont intérêts excédentaires

des optes-cts d'associés

247

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un

(Part des loyers dispensée de

réintégration (art. 239 sexies D)

249

251

330

2 025

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

999

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

997

Entreprises nouvelles (44 sexies)

986

ZFU - TE (44. octies A)

987

342

Reprise d'entreprises en difficulté

(44 sexies)

981

JEI (44. sexies A)

989

ZRD (44. terdecies)

127

ZRR (44. quindecies)

138

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44

duodecies)

991

Investissements outre-mer

344

ZFANG (44. quaterdecies)

345

BUD (44. sexdecies)

992

Zone de développement prioritaire

(44. septdecies)

993

Créance due au titre du report en arrière du déficit

346

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)

655

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)

643

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)

645

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)

647

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)

648

Dédution exceptionnelle simulateur de conduite

(Art. 39 decies E)

641

Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)

990

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)

649

350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

352

354

3 664

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

356

Déficits antérieurs reportables : *

360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1

Déficit col.2

370

372

3 664

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

DGFIP N° 2033 - C - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AJ AUTO 84

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492		494		496				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées
virées de poste à poste, mises hors
service ou réintégrées dans le
patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	6		7		8		9		10	
	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values				
						Long terme				
①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		
Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD										

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGL. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AJ AUTO 84

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	23 324
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	23 324
Déficits de l'exercice	860	3 664
Total des déficits restant à reporter	870	26 988

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
N° du centre de gestion agréé	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
Montant de la TVA collectée				388
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				374 8 170
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				378 6 875
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				399
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				398
				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise : SARL AJ AUTO 84		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		Durée en nombre de mois 12	
Effectif moyen du personnel * :			
Dont apprentis	376	2	
Dont handicapés	657		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE	861		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	108	198 059	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	118		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	119		
	105		
TOTAL 1	106	198 059	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	115	2	
Subventions d'exploitation reçues	143		
Variation positive des stocks	113		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	116		
	153		
TOTAL 2	144	2	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats			
Variation négative des stocks	121	164 608	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	145	9 452	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	125	8 996	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	310		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	133		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	148	1	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	128		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	135		
	150		
TOTAL 3	152	183 057	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	15 003	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024		
Date de cessation	160		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

SIREN

8 8 3 8 9 5 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AJ AUTO 84

ADRESSE (voie)

458 CHEMIN DE BRANTÈS

CODE POSTAL

84700

VILLE

SORGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique GUENDOUIZ Prénom(s) JAOUAD
 Nom marital % de détention 51,0000 Nb de parts ou actions 51,00
 Naissance : Date 12/10/1988 N° Département 99 Commune BENI JAOUTTI Pays Maroc
 Adresse : N° 1655 Voie AVENUE SAINT ROCH
 Code Postal 84200 Commune CARPENTRAS Pays France

Titre (2) Nom patronymique KARTITE Prénom(s) ABDELALI
 Nom marital % de détention 49,0000 Nb de parts ou actions 49,00
 Naissance : Date 12/08/1976 N° Département 99 Commune TAZA Pays Maroc
 Adresse : N° 236 Voie AV GENTILLY
 Code Postal 84700 Commune SORGUES Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL AJ AUTO 84
Numéro de siret 88389555900010

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire
 (art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

SIREN

8 8 3 8 9 5 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AJ AUTO 84

ADRESSE (voie)

458 CHEMIN DE BRANTES

CODE POSTAL

84700

VILLE

SORGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL AJ AUTO 84
Numéro de siret 88389555900010

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

SARL A.J.AUTO 84

Au capital de 400 euros
Siège social 458 Chemin de BRANTES
84700 SORGUES
Siret88389555900010

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 SEPTEMBRE 2021

1-1-1-1

L'an deux mille vingt un le trente un septembre 2021 à quinze heures, les associés de la SARL A.J. AUTO 84 se sont réunis au siège social 458 Chemin de Brantes, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr GUENDOUZI JAOUAD, gérant associé

Sont présents :

- Mr GUENDOUZI JAOUAD propriétaire de	51 parts
- Mr KARTITE ABDELALI , propriétaire de	49 parts

/////////
TOTAL DES PARTS REPRESENTEES 100 PARTS

soit la totalité du capital.

Le Président constate que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la gérance sur la situation de la société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2021, ainsi que sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, intervenues ou renouvelées au cours de l'exercice.

- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice.
- Quitus de la gérance
- Affectation des résultats.
- Rapport de la gérance
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.
- Rémunération de la gérance..
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour dépôt et publication.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés

GJ KA

commerciales.

- le bilan, le compte de résultats et les annexes de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis, le président rappelle que les pièces ci-dessus ont été adressées aux associés, plus de quinze jours francs, avant la date de l'assemblée et que pendant ce même délai, aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social, clos le 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

La perte pour l'exercice 2021 est 3664 euros

Nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours de cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée prend acte de l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, l'approuve tels qu'il lui a été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, l'approuve tels qu'il lui a été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION.

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix sept heures .

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Les associés

GS

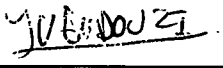
KA

YVENDUUT

SARL A.J.AUTO

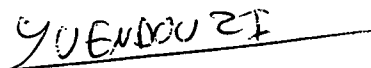
458 CH.DE BRANTE
84700 SORGUES

FEUILLE DE PRESENCE DES ASSOCIES
A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 SEPTEMBRE 2021

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Représenté par	Nombre de parts	Nombre de voix	Emargement
1)	Mr GUENDOUZI JAOUAD 1655 AVE SAINT ROCH 84200 CARPENTRAS		51	51	
2)	KARTITE ABDELALI 236 AVE GENTILLY 84700 SORGUES		49	49	
	TOTAL		100	100	

Certifiée sincère et arrêtée la feuille de présence, d'où il résulte que 2 associés étaient présents ou représentés, porteurs de 100 parts sociales et exprimant un nombre égal de voix.

Le président de séance.



SARL AJ AUTO84
Au capital 400 euros
Siège '458_ chemin de brantes
84700 SORGUES
Siret : 838895559 00010

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 50
DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations entrant dans le champ d'application des dispositions légales précitées réalisées par notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Monsieur GUENDOUZI JAOUAD 'a perçu la somme de 0 euros en rémunération pour sa fonction de gérant ;

LA GERANCE.

GUENDOUZI

SARL AJ AUTO 84
Au capital de 400 euros
Siège social 458 Chemin de Brantes
84700 Sorgues

Siret :88389555900010

RAPPORT DE GERANCE

A

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 SEPTEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués, en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de notre mandat de gestion concernant notre activité, la situation de notre société, les résultats obtenus durant l'exercice écoulé, évoquer les perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Durant l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 de la société, les constatations suivantes peuvent être faites sur un exercice de douze mois.

EN CE QUI CONCERNE LA STRUCTURE BILANTIELLE

POSTES	EXERCICE 2021	EXERCICE	VARIATION EN %
- Immobilisations Incorporelles			
- Immobilisations Corporelles			
- Créances en globalité	33043		
- Dettes en globalité			
- Stocks	33498		
- Disponibilité	15849		

EN CE QUI CONCERNE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Notre société a enregistré au cours de l'exercice écoulé un chiffre d'affaires de 199425 EUROS.

Les postes significatifs du compte de résultats soumis à votre approbation sont constitués de la manière suivante :

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	VARIATION EN %
- Chiffres d'Affaires	199425		
- Achats + Variation de Stocks	218910		
- MARGE BRUTE			
- Frais de personnel	4809		
- Frais financiers	789		
- Autres Charges			
- RESULTAT AVANT IMPOT	5689		
- Impôt sur les sociétés	-2025		
-			
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 3664		

(Chiffres arrondis)

L'exercice du 01/01/21 AU 31/12 / 2021 se solde par une PERTE de 3664 euros.

EN CE QUI CONCERNE L'EVOLUTION PREVISIBLE DE NOTRE ENTREPRISE

Nous escomptons pour l'exercice en cours :

- Concernant notre chiffre d'affaires : NEANT
- Concernant l'emploi au sein de notre société : NEANT
- Concernant nos investissements : NEANT

EN CE QUI CONCERNE LA VIE JURIDIQUE DE NOTRE ENTREPRISE

NEANT.

EN CONCLUSION

La perte de l'exercice a été 3664 euros ;

Nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours de cet exercice.

LA GERANCE.

J. VENDOUZE